

AR HENRI DORGÈRES J



**AU  
XX<sup>e</sup> SIÈCLE  
10 ANS  
DE JACQUERIE**

EDITIONS DU SCORPION

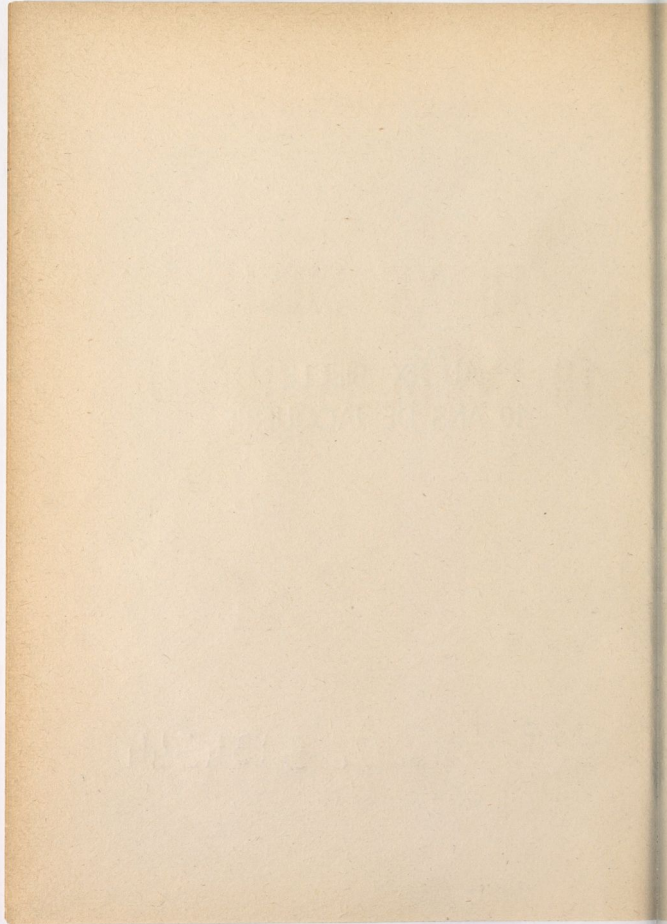
L 6

AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE  
10 ANS DE JACQUERIE

1312

16° Lb<sup>57</sup>  
19473

mjc 5134544



HENRI DORGÈRES

**AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE**  
**10 ANS DE JACQUERIE**

LES ÉDITIONS DU SCORPION  
JEAN D'HALLUIN, ÉDITEUR - 1, RUE LOBINEAU, PARIS - 6<sup>e</sup>

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE  
CINQ CENTS EXEMPLAIRES SUR ALFA-MOUSSE  
RÉSERVÉS POUR L'AUTEUR  
NUMÉROTÉS DE 1 A 500



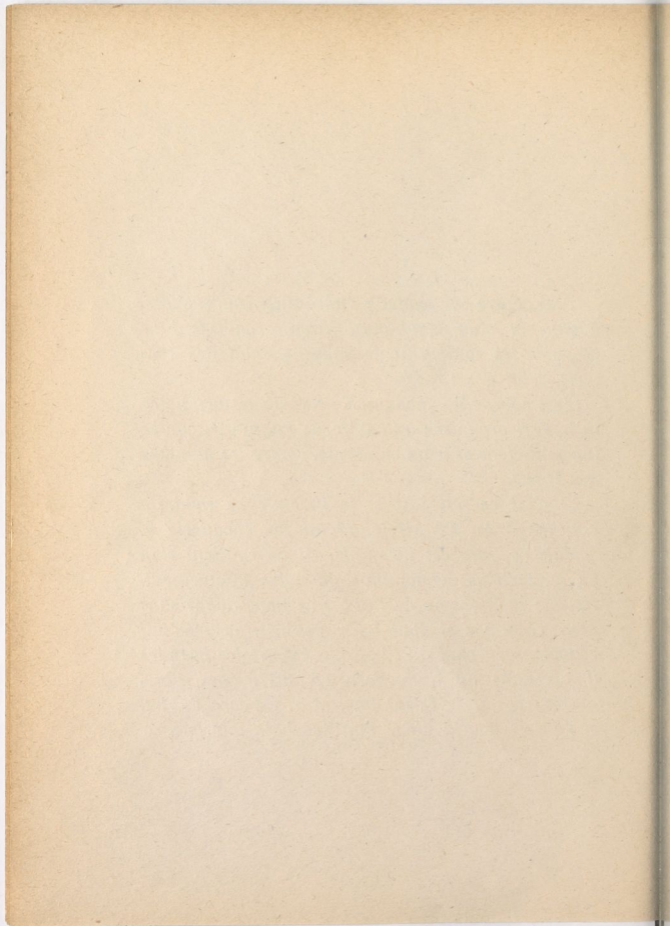
© by Editions du Scorpion, 1959

*C'est contre les féodaux abusant de leurs droits, négligeant leurs devoirs que furent organisés dans le passé les soulèvements paysans, celui des Jacques, celui des Croquants.*

*C'est contre les féodaux du xx<sup>e</sup> siècle que notre lutte s'est organisée à la Défense Paysanne, contre les politiciens et leurs créatures, contre les hommes des trusts.*

*Et c'est ce qui justifie le titre de ce modeste ouvrage « Au xx<sup>e</sup> Siècle, 10 ans de Jacquerie ».*

*Mais ce livre est incomplet. Il ne contient rien de la doctrine économique de notre mouvement, rien de la Réforme de l'Etat que nous avons sans cesse réclamée et dont L.-G. Robinet, aujourd'hui rédacteur en chef du Figaro, a exposé les grandes lignes dans un livre paru en 1937, chez Plon, « Dorgères et le Front Paysan ». Ce sera l'objet, si vous le voulez bien, d'un prochain ouvrage.*



## ET CECI, SERT DE PREFACE

Les paysans d'aujourd'hui, découragés, résignés, acceptant sans réagir toutes les injustices, sont-ils les mêmes que ceux qui luttèrent dix ans à mes côtés, qui affrontèrent toutes les bagarres qui s'exposèrent aux coups et à la prison pour défendre leur métier, leur famille, leur pays, c'est possible et je le souhaite. C'est pour les uns et les autres, pour les révoltés d'hier, pour les résignés, les désespérés d'aujourd'hui que j'écris ce livre. C'est pour les jeunes surtout.

Ils ignorent ce que furent nos multiples batailles et les avantages que la Paysannerie en retira.

A ces batailles, nous avons fixé une limite. Nous nous étions promis de ne rien faire qui soit



contraire à la morale chrétienne. Cette promesse, je crois que nous ne l'avons jamais trahie et nous avons eu du mérite. Par contre la légalité n'était pour nous respectable que dans la mesure où elle respectait la justice. Et nous considérons comme un devoir de violer la loi lorsque la loi violait la justice.

C'est grâce à la résistance aux Assurances Sociales que nous avons obtenu quelques modifications fort insuffisantes d'ailleurs du texte voté.

C'est surtout grâce à notre résistance, grâce aux multiples condamnations qui ont frappé nos amis que les allocations familiales ont été accordées aux cultivateurs, et on peut dire que nous avons littéralement arraché aux Pouvoirs Publics, le Code de la Famille promulgué en 1939.

Nos grèves et nos manifestations ont fait modifier, au moment de la grande crise agricole, une législation douanière profondément injuste.

Mais c'est dans le comportement même de la Paysannerie que nous avons obtenu les meilleurs résultats. Nous avons fait relever la tête aux paysans. Nous avons créé une fierté paysanne qui n'existait pas, un esprit de corps qui s'opposait à

l'esprit de classe du prolétariat. Nous répétions sans cesse qu'on ne pouvait bien défendre un métier qu'à la condition d'en être fier. A l'époque, un complexe d'infériorité atteignait presque toute la Paysannerie et il en a fallu des efforts pour chasser ce complexe.

C'est nous aussi qui avons plaidé, devant des français incompréhensifs et souvent hostiles, la cause paysanne. C'est plus de cinquante fois, qu'au nom des paysans, je me suis adressé devant des salles pleines, à Paris et dans les principales villes de province, à des citadins de toutes conditions.

Et puis, c'est la Défense Paysanne qui a neutralisé le communisme en 1936 et en 1937, après la victoire du Front Populaire. C'est notre résistance, c'est le cran de nos camarades qui a fait reculer les moscoutaires. Si après les occupations d'usines, la campagne n'avait pas réagi, s'était laissé envahir et dominer par les gens de Moscou, le problème était réglé et la « démocratie soviétique » s'installait à Paris. Mais nous avons entravé leur action dans les milieux ruraux, nous les avons traqués et chassés.

Les Parisiens qui nous ont acclamé en 1937 et

en 1938, aux Champs Elysées, l'avaient bien compris d'ailleurs et si, en 1944, tant de nos militants ont été injustement poursuivis, ce n'était pas pour collaboration, mais parce qu'ils avaient été anti-communistes, lorsque Staline s'alliait avec Hitler et qu'ils n'avaient jamais voulu l'oublier.

\*  
\*\*

Ce petit livre fera dire à certains que la Défense Paysanne avant la guerre, c'était Dorgères. Si l'on écrivait la vie de François Coirre, notre grand disparu, d'Henri Brisset, de Jean Nobilet, de Pierre Suplice, d'Abel Néel, eux aussi disparus, si Jean Bohuon, si Pierre Leclercq, si Joseph Divanac'h, si Legouez, si Camille Voivenel, si Jacques Eynaud, si Barillet, si Paul Gorry, si Fouilleul, si Etienne Decherf, si Philibert Ray, si Gaston Boiteux, le père du champion de natation, si Germain Boullot, si Pierre Hadengue, si Honoré Caillol, si nos conférenciers et secrétaires régionaux, Vauzelles, Dringault, Robert Warin, Barbier, Jean Pigeon, Rosselange, si Rouas, mon fidèle Dédé, si Grandin, Mahoudeau, Louis Goury du Roslan qui m'aidèrent

tant à Paris, écrivait leurs mémoires, on pourrait croire aussi que la Défense Paysanne c'était Coirre, que la Défense Paysanne c'était Jean Bohuon ou Leclercq ou Legouez ou Warin ou Rouas. En réalité la Défense Paysanne c'était les 410.000 cotisants que nous avons groupés et qui consultés à la base, dans nos milliers et nos milliers de sections locales, nous faisaient connaître leurs cahiers de doléances. La Défense Paysanne c'était les « Etats-Généraux » de la Paysannerie appuyés sur la masse des petits cultivateurs et dressés contre un Etat qui les oppressait. Nous n'étions nous que leurs mandants, que leurs « délégués » et c'est d'ailleurs ce titre de délégué général qui m'avait été attribué.

En sorte que la Défense Paysanne était bien une œuvre collective. Au surplus je ne pouvais être partout. Je choisissais toujours l'endroit le plus exposé. Mais allez donc prévoir ce qui va se passer ! Mes camarades n'ont pas été plus épargnés que moi. Ils ont aussi été frappés, poursuivis, condamnés.

Je revendique pourtant la première place tant en ce qui concerne les séjours en prison que les

arrestations, que les inculpations, que les coups aussi bien donnés que les coups reçus. J'ai été arrêté 6 fois, inculpé 59 fois, et je suis sorti la figure en sang des réunions de Gaillon et de Romorantin. Et c'est sans doute parce qu'ils m'ont toujours vu à leur tête que les paysans m'ont suivi avec tant de confiance. Chez nous quand les chefs chantaient la Marseillaise, ils ne disaient pas comme certains politiciens et comme certains meneurs d'hier et d'aujourd'hui « Allez enfants de la Patrie ».

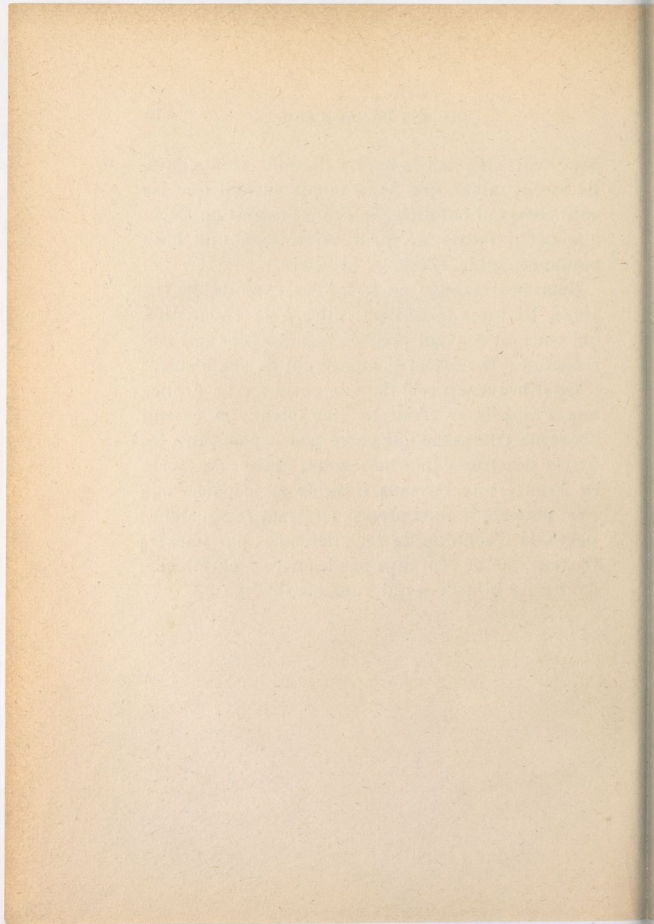
\*  
\*\*

Jeunes, à qui ce livre est destiné, votre situation paraît désespérée. Elle ne l'est pas ou plus exactement elle ne l'est que provisoirement. Je suis convaincu que la prospérité paysanne renaîtra en France. Il serait trop long de vous exposer les raisons de mon optimisme. Mais songez aux millions d'Allemands, de Belges, de Hollandais, d'Italiens et d'Espagnols qui sont prêts à vous remplacer. Croyez-vous qu'ils quitteraient leur pays

pour venir chercher la misère dans nos campagnes. Ils savent mieux que nous, mieux surtout que les politiciens qui ont dirigé la France depuis un siècle que notre Patrie ne peut vivre sans une base paysanne, saine, solide et prospère.

Reprenez courage en lisant les exploits de vos aînés. Ne vous laissez pas aller à la résignation qui vous est souvent prêchée par des gens qui eux resteront à la terre et s'empareront de vos biens.

On a beaucoup crié dans le passé : « La France aux Français ». C'est un vœu pieux en ce qui concerne l'industrie qui passe peu à peu entre les mains des trusts internationaux. Mais « la Terre de France aux Paysans français », je pense que c'est possible si vous prenez, en lisant ces quelques pages, la résolution de vous défendre, par tous les moyens que ne réprouve pas la morale chrétienne, contre les injustices qui vous accablent.



## CHAPITRE I

### TRENTE PAYSANS BRETONS FONDENT LA DÉFENSE PAYSANNE

L'année 1928 avait apporté aux cultivateurs deux calamités non agricoles : une augmentation considérable des impôts et la loi sur les assurances sociales.

Je dirigeais à l'époque, un petit journal imprimé à Rennes, sur papier vert, « Le Progrès Agricole de l'Ouest » où j'avais installé un service de vérification des avertissements. Toutes les impositions étaient basées sur le revenu cadastral et comme le cadastre comportait d'innombrables erreurs, je



pouvais, chaque semaine, annoncer de multiples dégrèvements. Mais je n'avais pas plus de sens commercial alors qu'aujourd'hui et l'ingratitude était déjà un défaut fort répandu. Si j'avais demandé seulement la moitié de la commission exigée par les conseillers fiscaux, j'aurais pu apporter au journal une centaine de milliers de francs de 1928, des francs qui valaient bien les francs lourds chers à M. Pinay. Et les bénéficiaires des dégrèvements ne m'en auraient pas voulu, un service payé ayant bien plus de valeur aux yeux des hommes qu'un service gratuit. Je m'en aperçus vite puisque le cultivateur qui obtint par nos soins le plus gros abattement, 3.453 francs, se désabonna l'année suivante.

Ces désillusions s'accompagnèrent de beaucoup de joie et c'est ainsi que j'eus, un jour le plaisir de publier une lettre de chaleureux remerciements d'un ancien percepteur devenu cultivateur, M. Girardot de Saint-Michel-de-la-Forêt dans l'Orne, qui, grâce à notre intervention, avait bénéficié d'un substantiel dégrèvement.

**Des assurances sociales, oui mais facultatives.**

Le problème des assurances sociales intéressait vivement tous les cultivateurs qui, à l'époque, employaient beaucoup plus de main-d'œuvre qu'aujourd'hui. Il intéressait également les ouvriers agricoles qui préféraient gérer eux-mêmes leurs économies avec l'espoir de s'installer un jour à leur compte.

Et c'est une série d'articles et quelques conférences qui provoquèrent la réunion, le 2 janvier 1929, dans mon bureau de la rue de la Monnaie à Rennes, d'une trentaine de cultivateurs, en vue de la formation d'un Comité de Défense Paysanne. Il y avait là notamment Victor Nicolas qui fut nommé président, Jean-Baptiste Guesdon, maire de Domagné, Coudray, Francis Lemoine, Marquet, Lefoul, Joubert, Georget, Raffray et bien d'autres encore dont beaucoup sont hélas disparus. Tous les présents étaient fort inquiets de l'attitude prise par l'Union Nationale des Syndicats Agricoles qui comptait dans l'Ouest de puissantes fédérations départementales. A la manifestation de Vannes

du 9 décembre 1928, plus de 12.000 cultivateurs bretons convoqués par ces fédérations avaient été dans leur grande majorité, profondément déçus par les déclarations que fit le principal orateur, M. Félix Garcin, qui ne réclamait que de légères modifications à une loi que les quatre conférenciers avaient précédemment dénoncée comme dangereuse.

Il fallait réagir et c'est au cours de cette réunion constitutive de la Défense Paysanne que fut arrêtée notre position et que fut développée pour la première fois une thèse que tout le monde admet aujourd'hui. Après la manifestation organisée par les syndicats agricoles à Vannes, j'avais rencontré un groupe de cultivateurs fort courroucés de l'attitude de leurs dirigeants et l'un d'eux m'avait dit :

« Les paysans seront toujours « baisés », car ils sont les premiers vendeurs et les derniers acheteurs. » Etre « baisé » dans le langage courant en Bretagne cela veut dire être roulé.

La phrase qui m'avait beaucoup frappé, fixa mon attention sur l'important problème de la formation des prix. Et si au début on n'attachait pas grande importance à nos dires, lorsque nous affirmions

que l'industrie pouvait incorporer dans ses prix, ses charges sociales et fiscales, alors que l'agriculture en était incapable, aujourd'hui, au contraire, notre thèse sert d'argument dans toutes les discussions poursuivies par l'agriculture avec les Pouvoirs Publics.

Puis au cours de cette première réunion, les nouveaux dirigeants de la Défense Paysanne décidèrent d'établir un contreprojet. La loi ne devant être appliquée qu'un an plus tard, nous pensions pouvoir faire adopter nos vues. Et c'est finalement en faveur d'un régime d'Assurances Sociales facultatives que nous nous prononçâmes. Dans notre esprit, il fallait créer des Sociétés de Secours Mutuels, dont les ressources provenant des cotisations seraient automatiquement doublées par l'intermédiaire d'une caisse de compensation. Ainsi, pour des cotisations peu élevées, le cultivateur ou l'ouvrier agricole aurait obtenu des avantages très importants. La Mutualité fort agissante avant 1914, mais qui avait perdu, dans ce domaine, toute vitalité, aurait pris dans notre pays, une très grande extension. Mais les marxistes qui gouvernent la France, qu'ils soient de droite ou de gauche,

**EXTRAIT DU CATALOGUE**

DESCAMPS DE BRAGELONGNE

**CRISE DE L'OCCIDENT  
ET SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE**

EDMOND LEQUIEM

**LA POLITIQUE**

R.P. A. BERNARD

**ESQUISSE D'UNE PHILOSOPHIE  
DE L'ESPRIT**

JACQUES SARTOIS

**LES CRISES ÉCONOMIQUES**

G. AUBRÉE

**LA VILLE AUX CINQ DRAPEAUX**

JEAN-HENRI JAUNEAUD

**DE VERDUN A DIEN-BIEN-PHU**

MAURICE JALLUT

**HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE  
DE LA FRANCE**

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

\*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Avec le soutien du

